|  |  |
| --- | --- |
| https://lh3.googleusercontent.com/fTVTMwJIQrxBys7BboX5h60Cl2iSuaBRvh1EEb7IBkO_EpK8sdcR48jnvwtpo4Cm_hmyyOkLngrjYcgU-IFWSneUsBQqXTVlJagHEMlW8730ppT6yUZbAphnkRblSVsx5w8mL_Rjq3RKjwToTQ | **COLLECTIF**  **« LE VENT TOURNE »**  Mail : [**collectifleventtourne66@gmail.com**](mailto:collectifleventtourne66@gmail.com)  **Tél : 06 03 38 77 60**  **Site :** [**https://adoizon.wixsite.com/le-vent-tourne**](https://adoizon.wixsite.com/le-vent-tourne) |

COMPTE RENDU de notre Présidente au sujet de la réunion du 16 mai de la société « Eléments » à PASSA

Marie-Noëlle MOLY

Présidente du COLLECTIF LE VENT TOURNE

En tant qu’agricultrice, propriétaire à Passa, j’ai souhaité me rendre à l’invitation par la société Eléments aux : (je cite) « ateliers de co-construction du projet éolien de Passa », le 16 mai à Passa.

En ce qui me concerne, j’ai précisé par écrit que je n’étais en aucune façon « co-constructrice » d’un quelconque projet d’implantation d’éolienne, mais que je tenais à assister à cette réunion afin d’être informée du développement d’un projet qui semble avoir été préparé de longue date à l’insu des populations concernées de Fourques, Passa et Vivès.

Voici quelques échos de la « consultation des co-constructeurs », mais :

**Eléments dit-elle vraiment toute la vérité ?**

« Les promesses n’engagent que ceux qui les croient » (Jacques Chirac)

« Tout y est vrai pourvu qu’on y croie » (José Cabanis)

D’après Madame CLAUX, du bureau d’étude mandaté par la société Eléments,

**«  L’ensemble du projet serait similaire à celui de Baixas »**

Donc visible de partout, de jour comme de nuit !

**«  Les éoliennes ne dépasseront pas 125 mètres »**

Cependant leurs promesses de baux emphytéotiques sont signées pour des éoliennes pouvant atteindre 220 mètres.

**« Notre projet peut aller jusqu’à 10 éoliennes** **»**

Le maire de Passa rappelle qu’il impose un maximum de 6 éoliennes…. combien sur Vivès, combien sur Fourques ?

**« Eléments constitue une garantie financière de 50 000 € (1) par éolienne pour le démontage (2) »**

Oui, comme l’impose la loi avec un maintien des ¾ du socle béton enfoui à 1 mètre du niveau du sol.

**« Eléments supprimera la totalité des socles béton si les propriétaires l’exigent »**

Cette opération n’est pas de 50 000 €, mais plus proche de 500 000 € pour une éolienne 2 ou 3 MW.

Où est la garantie ?

**« Les éoliennes sont entièrement recyclables »**

Faux, des éléments de l’aérogénérateur ne sont pas recyclables.

**« Eléments ne fera travailler que des entreprises locales avec des emplois locaux »**

Vous connaissez les entreprises catalanes spécialisées dans ce domaine ?

Par contre, combien d’emplois liés au tourisme seront détruits ?

**« La main d’œuvre étrangère en sera exclue »**

Exclure la main d’œuvre européenne c’est se mettre hors les lois et règlementations européennes et françaises. Eléments nous assure pourtant de son respect des règles et des lois !

**«A 500 mètres des habitations il n’y a aucun risque pour la santé »**

Le Sénat a voté une distance minimum de 1000 mètres, manipulée par les lobbys l’Assemblée a ramené la distance à 500 mètres, l’Académie de médecine propose 1500 mètres (**3**).

Les médecins allemands (**4**) considèrent que les effets peuvent se propager jusqu’à 10 kilomètres.

**« Chassés par les travaux, le gibier sera de retour un an après »**

Les chasseurs présents ont exprimés leur doute sur ce retour, et qu’en est-il des autres nuisances et notamment des infrasons auxquels sont particulièrement sensibles les animaux ?

**« Eléments baissera le prix de 20 à 25 % le prix de l’électricité pour les habitants des zones concernées, donc de Passa »**

Dans l’état actuel, la société Eléments ne remplit pas les conditions pour être un fournisseur alternatif d’électricité. Si elle le devient un jour il faudra dans un premier temps changer de fournisseur et rien ne prouve, sur ce marché concurrencé, que ses tarifs seront les plus bas.

En outre la part de la fourniture dans le prix de l’électricité n’est que de 40 %, le prix réel du kWh ne sera donc **baissé que de 8 à 10 %** et non de 20 à 25 %, si on est client d’Eléments.

Espérons qu’alors, les tarifs d’Eléments ne seront pas supérieurs à ceux des autres fournisseurs alternatifs !

A lire :

« Chaque fois qu’un projet éolien voit le jour, les riverains s’interrogent et découvrent ce qui est caché : un mensonge au nom de l’écologie. Alors une association apparaît pour combattre le projet.

Les élus municipaux, alléchés par les retombées financières de la taxe professionnelle, se laissent séduire par les promoteurs, et mettent leurs administrés devant le fait accompli, une fois les dossiers bouclés. C’est la démocratie qui est mise à mal. »

Jean-Louis BUTRE : « EOLIEN UNE CATASTROPHE SILENCIEUSE »

Edition : L’Artilleur – Paris 2017

1. Cette provision comptable de 50 000 € est une écriture qui devient **sans valeur en cas de dépôt de bilan**, de la société concernée.

Une provision financière ne peut provenir que d’un contrat signé avec le propriétaire du terrain ou avec le maire.

1. Code de l’environnement Arrêté du 26 août 2011.
2. Rapport de 2008
3. Assemblée des médecins allemands réunis en congrès à Frankfort du 12 au 15 mai 2015.